

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
004 210101531 20221205 2022-12-05-068-DE  
Date de l'arrêté : 08/12/2022  
Date de réception préfecture : 08/12/2022

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 19**

**Présents : 12**

**Procurations : 5**

**Objet :**

Salle de la Chenaille –  
Parcelle AN 86

**L'an deux mille vingt deux**

Le 05 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 28 novembre 2022

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, M. Bernd BECK, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** M. Jean-Pierre TROUILLOUD qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à M. Joël CLOSIER, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Pierre REBEIX qui donne pouvoir à Mme Catherine BOISSIN, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN.

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ.

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Lors du conseil municipal du 12 juillet 2022, l'assemblée délibérante avait statué de la manière suivante concernant les parcelles AN 84, AN 85 et AN 86 :

- Parcelle AN 84 : acquisition de la parcelle pour un montant de 51 268 € pour 3662 m<sup>2</sup> votée à l'unanimité,
- Parcelle AN 85 : acquisition de la parcelle pour un montant de 74 648 € pour 5332 m<sup>2</sup> votée à la majorité,
- Parcelle AN 86 (avec la salle) : conclusion d'un bail emphytéotique administratif inversé d'une durée de 40 ans à 0 euro avec clause de revoyure pour un achat à court terme voté à la majorité.

Vu les réticences exprimées lors du conseil municipal du 12 juillet 2022 et les questions soulevées concernant la possibilité d'acquérir la salle existante et la parcelle sur laquelle elle est sise dans le moyen terme, un travail a été mené avec la Direction Départementale des Finances Publiques afin de voir si une autre possibilité existait comme une procédure d'achat à terme. Une négociation sur le prix de l'acquisition a été menée en parallèle. Une réponse a été apportée à ces questions par la DDFIP dont voici la teneur :

- En date du 24 octobre 2022, la DDFIP a confirmé que le prix de la vente serait de 96 000 € au lieu des 120 000 € annoncés pour la salle et la parcelle AN 86,
- La date d'acquisition définitive sera au plus tard le 31 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le prix de vente de 96 000 euros pour la salle et la parcelle AN 86.**

**AUTORISE** l'achat de la salle et de la parcelle à la date du 31 décembre 2025 au plus tard.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que  
dessus.

**Isabelle PASSUELLO**

Maire d'Echenevex,

